



# GESP'infos

Lettre d'information de la mairie à l'attention des Torés

N° 38 - Septembre 2014

## Le mot du Maire

*Après un mois d'août exécrable, nous voici replongés dans la vie active sans avoir pu « recharger les batteries » sous un soleil ardennais qui a brillé par son absence...*

*Je ne vous cacherai pas que j'appréhendais cette rentrée en raison de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Il s'avère que les choses se passent bien et je m'en réjouis.*

*Garderie, cantine et nouvelles activités périscolaires sont sur de bons rails... Je remercie tous les intervenants pour le sérieux avec lequel ils ont mis en oeuvre ce grand chambardement de nos habitudes.*

*Je remercie particulièrement Florence, mon adjointe chargée des affaires scolaires, qui s'est consacrée pendant le mois d'août avec Francis, mon Premier adjoint, à une minutieuse préparation de cette rentrée scolaire pas comme les autres.*

*Je terminerai en soulignant l'excellent travail effectué par les Ets Eurovia au Pont des Morts sous l'oeil expert de mon conseiller Jean-Pierre...*

*Bonne lecture à toutes et à tous.*

*Votre Maire,  
Dominique DERUISSEAUX*

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Dans sa réunion du 30 juin, le Conseil municipal a voté les subventions suivantes pour 2014 :

- Retro Dance : 1.000,00 •
- Les Grands Jeux de Gespunsart : 1.200,00 •
- Athlétisme Club Gespunsart / Neufmanil : 1.200,00 •
- Entente Bouliste : 500,00 •
- Jeunes Torés : 1.000,00 •
- Entente Cyclos et Marcheurs de la Goutelle : 1.200,00 •
- ACCA (Assoc. Communale de Chasse Agréée) La Plaine : 500,00 •
- APEV (Association Pour les Enfants du Village) : 1.000,00 •
- Foot Vétérans : 1.000,00 • (dont 500,00 • exceptionnels)
- Burki Nature : 300,00 •
- SPA Filiale Ardennes : 120,00 •
- Amicale des Donneurs de Sang : 150,00 •
- Nouzon l'Age : 80,00 •
- Croix Rouge Française : 100,00 •
- Amicale des Jeunes Sapeurs-Pompiers : 400,00 •
- Le Souvenir Français : 150,00 •
- Les Restos du Coeur : 300,00 •
- Foyer socio-éducatif du collège Rogissart : 100,00 •
- Association sportive du collège Rogissart : 250,00 •
- Prévention routière : 100,00 •
- FLAP (Cabaret Vert) : 100,00 •
- Gespunsart - Omnisports : 800,00 •
- Fêtes et Animations : 4.600,00 •
- Les Collectionneurs du Malbrough : 1.000,00 • (dont 300,00 • exceptionnels).

## TARIFS DE LA CANTINE - GARDERIE

En sa réunion du 10 juillet dernier, le Conseil municipal a fixé les modalités de fonctionnement de la cantine-garderie créée pour la rentrée 2014.

La garderie est donc ouverte du lundi au vendredi de 7 h 30 à 8 h 30 et de 16 h 30 à 18 h sauf mercredi (7 h 30 à 8 h 30 et 10 h 30 à 12 h).

Le paiement s'effectue sous forme de cartes avec des « crédits temps » d'une demi-heure à acheter en mairie (0,60 • la 1/2 h).

La cantine est ouverte lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12 h 15 à 13 h 15 en la grande salle des fêtes.

Le tarif a été fixé à 5 • (repas et garderie de midi). Le paiement se fait sous forme de tickets vendus en mairie par carnets de 5 ou 10 tickets.

## HOMMAGE A LEON THOMAS

Dans le cadre des commémorations de la Grande Guerre, la municipalité a décidé d'édifier une stèle, route de Vrigne-aux-Bois, à l'endroit même où Léon Thomas, gendarme belge, fut tué par les Uhlans le 25 août 1914. Avec la collaboration de la commune de Vivier-au-Court, où était né Léon Thomas et où il est enterré, une double cérémonie a été organisée un siècle jour pour jour après le drame. On sait, la presse l'a suffisamment évoqué, que **Michel Delvaux**, véritable mémoire vive du village, est à l'origine de cette initiative. Ce que l'on sait moins c'est que si cette cérémonie fut aussi émouvante elle le doit également à **Yvon Godart**, porte-drapeau des Anciens Combattants de Gespunsart, qui s'est, dès le début, impliqué personnellement, allant même jusqu'à se rendre à Neufchâteau pour rencontrer le Député-Bourgmestre et lui faire part du devoir de mémoire qui était en marche à Gespunsart. C'est aussi lui qui a mobilisé les porte-drapeaux belges et français sans lesquels une cérémonie digne de ce nom n'aurait pu avoir lieu. Qu'il en soit chaleureusement remercié !

### EXONERATION DE TAXE FONCIERE

Le 30 juin 2014, le Conseil municipal a décidé d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties (à hauteur de 50 % et pour une durée de 5 ans) les logements achevés avant le 1er janvier 1989 qui ont fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie.

### PROCHAINES MANIFESTATIONS

- **28 septembre** (grande salle des fêtes) : **Thé dansant** organisé par Retro Dance.
- **12 octobre** :
  - église : **Concert d'automne** organisé par les Grands Jeux de Gespunsart
  - halle des sports : **Bourse Militaria** organisée par les Collectionneurs du Malbrough.
- **26 octobre** (grande salle des fêtes) : **Thé dansant** organisé par Retro Dance.
- **31 octobre** (grande salle des fêtes) : **Bal d'Halloween** organisé par les Jeunes Torés.
- A noter : le concert de l'Ensemble Gabriele Leone prévu le 5 octobre est annulé.

### CAMPAGNE REGLOSCOPE

Un contrôle du système d'éclairage et de réglage des feux des véhicules aura lieu vendredi 19 septembre à partir de 8 h 30, avenue de la Gare (à proximité de la halle des sports).

N'hésitez pas à profiter de cette vérification gratuite qui se fera en collaboration avec M. Roland Jacquet de la Prévention routière.

### LE CHOEUR DES PETITS TORES RECRUTE

Oui, chanter est un plaisir ! Vous pouvez demander aux Petits Torés, ils vous le confirmeront.

Mais pour constituer un chœur, il faut un effectif stable et pour palier le départ inévitable de certains membres il faut recruter... C'est ce qu'est en train de faire l'association des Grands Jeux de Gespunsart.

Le chœur des Petits Torés est ouvert aux garçons et filles du village et des communes avoisinantes âgés d'au moins 6 ans ou inscrits en CP. Il donne environ 4 concerts par an. Inutile de préciser que le travail que cela représente est largement compensé par le plaisir d'y participer...

Il faut savoir que cette activité hautement éducative est encadrée par des gens qui ont profondément ancré en eux l'amour des enfants et qui leur ont d'ailleurs pour la plupart consacré leur vie professionnelle.

Pour tous renseignements, s'adresser à Marie-Hélène Hureaux (03 24 53 85 50 / 06 83 71 43 52).

### SARTS

#### - Périodes de chasse

Le règlement d'affouage a été modifié par décision du Conseil municipal en date du 30 juin 2014.

Toute activité dans les sarts est dorénavant interdite les jours de chasse. Les dates précises seront affichées en mairie et sur les panneaux installés à cet effet à proximité des parcelles concernées. Pour cette année : coupe 19 et 20.

#### - Attribution de sarts en septembre

Les personnes n'ayant pas tiré leur sart en juillet seront informées personnellement par courrier de la date à laquelle elles pourront venir retirer leur sart en mairie.

Passé cette date, et compte tenu qu'un pouvoir est joint au courrier, aucune réclamation ne sera acceptée.

### LE « VIVAL » CHANGE DE PROPRIETAIRE

Depuis dix ans qu'il venait de Poix-Terron tous les jours de la semaine et par tous les temps, il avait gagné l'estime et la confiance des Torés, voire même leur amitié !

**Michel Lefèvre** nous quitte en cette fin du mois d'ôut pour exercer son activité sous d'autres cieux.

Au nom de la population, la Municipalité de Gespunsart tient à lui adresser ses plus vifs remerciements pour son dévouement au service des autres, particulièrement auprès de nos aînés qu'il livrait à domicile, pour sa gentillesse et son courage, n'hésitant jamais à sacrifier son temps de repos pour aller rechercher les produits manquants afin de satisfaire ses clients.

Merci, Monsieur Lefèvre, et bonne chance dans votre future entreprise !

### FLEURISSEMENT DU VILLAGE

Le jury communal a récemment fait le tour du village et a constaté que de nombreux habitants ont à coeur de rendre agréable leur cadre de vie.

Afin de les remercier de participer ainsi à l'effort d'embellissement engagé par la commune, ils seront bientôt invités personnellement à une réception en mairie pour y être récompensés ..

### AVIS AUX CHASSEURS

L'association communale de chasse Baransart informe qu'il existe des places vacantes pour les résidents du village. Pour tous renseignements, contacter M. Olivier Zucchi au 06 45 75 54 62. Bienvenue à tous !

Par jugement en date du 27 mai 2014, le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne a rejeté la protestation de M. Guy Gervy demandant au tribunal d'annuler l'élection de M. Dominique Deruisseaux en tant que maire au motif que ses fonctions de capitaine des douanes le rendraient inéligible.